

Lias, le 14 février 2019

Commune de Lias

32600 LIAS

URGENT

Objet : DOSSIER SECHERESSE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Ministère de l'Intérieur par son **arrêté du 24 janvier 2019** publié au **Journal Officiel de ce jour** (JORF n°0038 du 14 février 2019), a **déclaré la commune de Lias sinistrée, au titre des Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017.**

Par conséquent, les personnes ayant constaté des dégâts importants sur leur habitation, disposent d'un **déla**i de **10 jours francs** à compter de la date de publication de l'arrêté, pour prendre contact avec leur assureur, afin d'être indemnisées.

Il est préférable de faire cette requête par lettre recommandée avec accusé réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

**Le Maire,
Gérard PAUL**